

Direction Générale Adjointe Population

BUREAU MUNICIPAL DU 23 mars 2015 Propositions des conseils de quartier sur « La lutte contre les déjections canines » —————	Rapporteur : Corine Nicolas An : 2015 Imputation : Inscrit : Engagé + mandaté : Montant disponible : Incidence financière du rapport : 10000€
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Suite à la mise en place des conseils de quartier, des propositions concernant « la lutte contre les déjections canines » ont été finalisées d'un commun accord par deux conseils de quartier, Ergué-Armel et le Centre-ville, sur une période donnée pour contribuer au « mieux vivre ensemble »

En France, un foyer sur quatre possède un chien, ce qui représente 14 millions de chiens, dont 25% vivent dans les villes. Selon les statistiques nationales, 125 000 tonnes de déjections animales sont ainsi produites chaque année.

A Quimper, pour une population évaluée à 64 000 habitants, la ville compte 3 500 chiens, ce qui représente 350 kg de déjections par jour, 10 tonnes par mois et plus de 120 tonnes par an.

Malgré des campagnes de ramassage de chiens errants faites chaque année, période où les propriétaires font davantage attention à leurs chiens, sur les 442 animaux errants qui ont été capturés en 2014, 198 ont été remis à leurs propriétaires, 223 ont été déposés à la Société Protectrice des Animaux et 17 ont été euthanasiés.

A ce jour, la ville de Quimper dispose de 7 canisites installés au centre-ville et de 35 poubelles spécifiques équipées de distributeurs de sachets sur ses 4 quartiers. Les moyens mis en œuvre sont mal repérés par les propriétaires de chiens. Ils sont encombrés de divers détritiques autres que des déjections et ne sont pas toujours approvisionnés. Ils sont parfois éloignés du lieu de fréquentation des chiens.

Afin de contribuer au « mieux vivre ensemble », les conseils de quartier d'Ergué-Armel et du Centre-ville ont regroupé différentes propositions qui ne peuvent être efficaces que sur une période donnée en regroupant différents moyens en même temps :

- Une campagne d'informations et d'affichage qui associe tous les médias : les journaux locaux, le Mag, le site de la ville, etc...

- Une nouvelle communication sur l'arrêté n° 1.05.1194 du 30 novembre 2005 relatif à la lutte contre les animaux dangereux et errants et pour la protection des animaux afin de renforcer les actions entreprises par l'Association de Bénévoles des Refuges Animaliers de Quimper qui militera de nouveau sur le civisme des propriétaires.

- Orienter les propriétaires de chiens vers les canisites : empreinte de plusieurs pattes de chien à matérialiser au sol.

- Rappeler que les trottoirs ne sont pas des lieux de déjections animales : « Trottoirs, mais pas crottoirs » à matérialiser au sol.

- Installer des panneaux temporaires d'informations sur certains espaces fréquentés par les propriétaires de chiens, et les déplacer sur les quatre quartiers de Quimper suivant les besoins.

- Rénover certains canisites existants.

Montrons que Quimper, capitale de la Cornouaille où de nombreux touristes fréquentent notre cité est une ville où la propreté sur les déjections animales est respectée et où chaque citoyen doit être concerné par le « mieux vivre ensemble ».

Il est demandé l'avis du bureau municipal.